



DEC180566DR02

Décision portant nomination de Mme Emmanuelle Delagoutte aux fonctions de personne compétente en radioprotection de l'UMR7196 intitulée Structure et Instabilité des Génomes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n°82-453 modifié du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu les articles R. 4451-103 et suivants du code du travail ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2013 relatif aux modalités de formation de la personne compétente en radioprotection et de certification des organismes de formation ;

Vu l'instruction n°122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu la décision n° 181792INC du 23/08/2018 nommant M. Jean-Baptiste Boule directeur par intérim de l'unité UMR7196 ;

Vu le certificat de formation de personne compétente en radioprotection niveau 2 dans le secteur industrie option sources scellées, générateurs électriques de rayons X, accélérateurs de particules et sources non scellées, délivré à Mme Emmanuelle Delagoutte le 20/11/2017 par l'Apave ;

Vu l'avis du CRHSCT de la délégation Paris B du CNRS du 26/06/2018,

DECIDE :

Article 1er : Nomination

Mme Emmanuelle Delagoutte, chercheur, est nommée personne compétente en radioprotection pour une durée de 5 ans à compter du 13/10/2017.

Article 2 : Missions¹

Mme Emmanuelle Delagoutte exerce les missions prévues aux articles R. 4451-110 et suivants du code du travail.

Article 3 : Communication obligatoire

L'identité et les coordonnées de Mme Emmanuelle Delagoutte sont portées à la connaissance de chaque personnel qui pourrait intervenir en zone contrôlée ou en zone surveillée.

¹ [Dans le cas où l'unité dispose d'un service de radioprotection, indiquer les relations de la PCR avec ce service. Le détail des missions, du temps et des moyens mis à la disposition de la PCR sont à préciser dans une annexe. Si plusieurs PCR sont désignées, l'étendue de leurs missions respectives est à préciser]

Article 4 : Publication

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 17/09/2018

Le directeur d'unité
Jean-Baptiste Boule

Visa de la déléguée régionale du CNRS

Visa du Président du Muséum national d'histoire naturelle
Bruno David